

tra d'atteindre plus sûrement ses objectifs à l'étranger. On ne peut pas établir du jour au lendemain un système de gestion parfaitement intégré. Tout plan d'application de l'objectif d'intégration doit être évalué, mis à l'essai et réalisé en pratique, sans porter atteinte à la qualité des services sur lesquels le Gouvernement et le peuple canadiens peuvent déjà compter à l'étranger. Cette nouvelle organisation devra s'implanter en souplesse et avoir dès le départ la capacité de s'adapter à l'évolution de la situation internationale.

“ Le Gouvernement a fait un premier pas important dans le sens d'une organisation intégrée en mettant sur pied un comité nouveau qui jouera un rôle essentiel: le Comité sur les relations extérieures. Ce Comité aura pour mission de diriger le processus d'intégration durant sa phase initiale et de conseiller le Gouvernement sur la formulation d'une politique générale des opérations à l'étranger; il devra veiller à ce que la planification des ministères soit conforme aux intérêts du Gouvernement à l'étranger; il devra aussi conseiller le Gouvernement sur la conduite de l'activité à l'étranger et sur l'affectation des ressources à ces activités.

“ En même temps, le Gouvernement établissait le Comité de gestion du personnel, sous forme d'un sous-comité du Comité des relations extérieures. Le Comité de gestion du personnel devra conseiller le Gouvernement sur l'affectation du personnel dans les missions à l'étranger. Il s'appliquera à développer la plus large coordination des politiques de recrutement, de formation, de classification et de cotation des agents du service étranger. Le Comité de gestion du personnel s'intéressera aussi à la formulation du programme de mutations et de détachements entre le service étranger d'une part, et les ministères, l'entreprise privée, la communauté universitaire, d'autre part. Le programme devrait ainsi permettre aux agents du service étranger de se familiariser avec les vues, les soucis et les intérêts de tous les ministères et organismes privés qui mènent des activités à l'étranger.

“ Prochainement, un groupe de travail doit soumettre un rapport au Comité des relations extérieures sur les procédures à suivre pour intégrer tous les services administratifs qui appuient l'activité du Gouvernement à l'étranger. A mesure que ces procédures seront élaborées on les mettra à l'essai et on les appliquera. Ainsi, le Gouvernement pourra-t-il s'assurer que son activité à l'étranger s'appuie sur une administration moderne et efficace.

“ Enfin, le Gouvernement a décidé que les chefs de mission à l'étranger doivent avoir, sur l'activité de leur mission, une autorité bien définie par le plan d'opération, et que le chef de mission doit être le représentant et le responsable des intérêts de tous les ministères sous sa juridiction. Ceci souligne que, dans le choix des chefs de mission, on devra à l'avenir insister sur les capacités de gestion

et la connaissance de tous les aspects de l'activité du Gouvernement à l'étranger.

“ Le Gouvernement est d'avis que pour assurer que ses relations étrangères seront menées de façon efficace, l'organisation de cette activité doit être bien intégrée, compétente et capable de répondre aux changements d'orientation qu'on exigera d'elle. Les mesures qu'on prendra pour assurer l'intégration seront évaluées périodiquement, ce qui permettra de s'assurer qu'elles peuvent elles aussi s'adapter aux changements que ne manquera pas d'apporter l'avenir.”

ESTIMATION DE LA POPULATION DU CANADA

La population du Canada était estimée, le 1er juin, à 21,377,000 habitants. Ce chiffre sera peut-être rectifié lorsque les résultats du recensement du 1er juin 1971 permettront la comparaison. Dans le Canada entier, le nombre d'hommes était légèrement supérieur au nombre de femmes - 10,712,600 hommes contre 10,664,400 femmes; toutefois, le pourcentage d'hommes était de 53.7% au Yukon, 51.0% à Terre-Neuve, environ 50.8% en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique, 50.4% dans l'Île-du-Prince-Édouard, 50.1% en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, 50.0% au Manitoba, 49.9% en Ontario et 49.8% au Québec.

Le pourcentage d'hommes varie également d'un groupe d'âge à l'autre. Il naît chaque année plus d'hommes que de femmes (en 1968, 1,060 hommes naissaient pour 1,000 femmes), ce qui produit le taux élevé de 51.3% en faveur des hommes dans le groupe d'âge de 0 à 4 ans; toutefois, les taux de mortalité étant plus élevés chez les hommes, la proportion tombe à 51.1% dans le groupe d'âge de 5 à 14 ans, 50.7% chez les personnes âgées de 15 à 24 ans, 50.4% chez celles âgées de 25 à 44 ans, 49.5% chez celles âgées de 45 à 64 ans, 47.7% chez celles âgées de 65 à 69 ans et 44.0% chez celles âgées de plus de 70 ans.

La baisse soutenue de taux de natalité au cours des années soixante se traduit par la diminution du nombre de personnes dans le groupe d'âges de 0 à 4 ans. En 1961, l'effectif de ce groupe était de 2,256,400, en 1966, 2,197,400 et en 1969, 1,868,300 (chiffre estimatif), soit une diminution de 388,000 (17%) depuis 1961. La baisse du taux de natalité au début des années soixante se traduit également par l'augmentation très faible survenue dans le groupe d'âge de 5 à 9 ans entre 1966 et 1970, Il y aurait eu une diminution, n'eût été l'accroissement du nombre d'immigrants dans ce groupe au cours de la période considérée. Les effets des taux élevés de natalité des années 1946-1959 se manifestent actuellement dans les groupes d'âge de 10 à 24 ans, l'accroissement de la population se reflète encore dans l'effectif des écoles secondaires et des collèges, et on observe également une augmentation du nombre de mariages.